

ARCHIVES ALSACIENNES

D'HISTOIRE DE L'ART

CINQUIÈME ANNÉE

1926

EXTRAIT



LIBRAIRIE ISTRÀ

MAISON D'ÉDITION DE L'IMPRIMERIE STRASBOURGEOISE
STRASBOURG, 15, RUE DES JUIFS
PARIS (II^e), 57, RUE DE RICHELIEU

LE SCULPTEUR PERTOIS ET LE MAUSOLÉE
DE
MARIE-SOPHIE DE HESSE-RHEINFELS-ROTHENBOURG
A LA CATHÉDRALE DE STRASBOURG

par FRANÇOIS PARISSET.

Dans la cour du Grand-Séminaire, derrière le chœur de la Cathédrale, on remarque, accolé au mur qui sépare les cours du séminaire et du Lycée Fustel de Coulanges, un monument grisâtre de forme triangulaire. On y lit: « ANGLIA ME GENUIT, EDUCAVIT AUSTRIA, BIS NUPSIT IMPERIUM, GALLIA SEPELIVIT. »

Voici quelques renseignements sur ce mausolée, sur la famille de la personne dont il doit rappeler le souvenir, sur son exécution, sur les difficultés de sa mise en place.

Marie-Eve-Sophie, comtesse de Stahremberg est née en Angleterre en 1722 « *Anglia me genuit* », elle était la fille de l'ambassadeur impérial, a été élevée en Autriche « *educavit Austria* », fut deux fois mariée « *bis nupsit Imperium* » et est venue mourir à Strasbourg en France, « *Gallia sepelivit* ». Veuve du prince de Nassau-Siegen, elle s'est remariée avec le landgrave de Hesse-Rheinfels-Rothembourg et elle eut huit enfants. Trois filles devinrent chanoinesses allemandes ; un fils succéda au père et devint landgrave et lieutenant-général autrichien ; un autre fils alla périr au Caucase. Comme les Hesse-Darmstadt et bien d'autres, les Hesse-Rheinfels n'ignoraient pas la France : trois enfants furent dirigés du côté français. Une fille fournit une magnifique carrière : c'est cette Marie-Edwige-Eléonore-Christine qui devint duchesse et princesse de Bouillon, ayant épousé en 1766 Jacques, duc de Bouillon et monstre de la nature ; né sans jambe, élevé dans un fauteuil, « on dut le poser dans le lit de sa femme : ce fut du reste la seule et

unique fois, car il jura le lendemain qu'il ne la reverrait jamais et tint parole ». Tandis que le duc s'occupait de franc-maçonnerie, comme les Hesse d'ailleurs, la duchesse, un peu isolée à la cour, mais non sans crédit, se liait avec le prince Emmanuel de Salm-Salm. Elle recevait à Paris la visite de Madame d'Oberkirch. Un des fils de la landgravine, Chrétien de Hesse, devenu chanoine du Grand Chapitre de Strasbourg en 1767, à l'âge de 17 ans vivait à Strasbourg sous la surveillance de son gouverneur, l'abbé Collignon. Charles de Hesse (1752-1822), frère du chanoine, le futur « prince jacobin », le « général Marat », qui était entré au service de la France à 14 ans en 1765 avec le titre de capitaine au Royal-Allemand et qui aura un régiment en 1778, commande en 1772 à Strasbourg, la « Compagnie du Prince de Hesse »¹.

Venue à Strasbourg voir ses fils, la landgravine mourut d'hydropisie au Palais épiscopal où elle logeait, le 12 décembre 1773, âgée de 51 ans. Les laïques qui « avaient rendu des services distingués à la patrie » ou qui « étaient issus d'une illustre origine »² pouvaient être inhumés dans la Cathédrale ; Marie-Sophie fut enterrée le 16 décembre, à 5 heures du soir, aux flambeaux ; au pied du premier pilier droit, en partant du chœur (au pied du second pilier de la nef, car le chœur « anticipait » alors sur la nef et avançait jusqu'au premier pilier actuel). Le convoi fut solennel, car il s'agissait d'un grand de la terre, et Grandidier nous le décrit par le menu ; les cérémonies durèrent jusqu'au 20 décembre³. Le landgrave, qui devait épouser en 1775 une marquise de Bombelles, fonda en 1774 un anniversaire dans le grand-chœur en faveur de Marie-Sophie et, désireux de « rendre à la mémoire de la défunte ce que sa tendresse lui dictait », il décida de faire « élever un mausolée sur sa tombe » et chargea l'abbé Collignon de « prendre les arrangements nécessaires ». L'abbé commanda le mausolée à Pertois qui s'engageait à « l'exécuter et à le parfaire »⁴ pour le 22 février 1777⁵. Nous avons conservé le dessin du mausolée, monument élégant et sobre, du style « Louis XVI » le plus pur : en bas le sarcophage à l'antique, masqué par une plaque où devait être gravée la longue inscription que rapporte Grandidier ; plus haut

¹ GRANDIDIER, Abbé. *Essais sur la Cathédrale*. Strasbourg, 1782, p. 369. *Essais... supplément et appendice* publiés par J. Liblin. Strasbourg, 1868, p. 6-7 et p. 27-28.

CHUQUET, A. *Un prince jacobin*. Charles de Hesse. Paris, 1906.

BORD, G. *La franc-maçonnerie en France des origines à 1815*. T. I. Paris, p. 337-339.

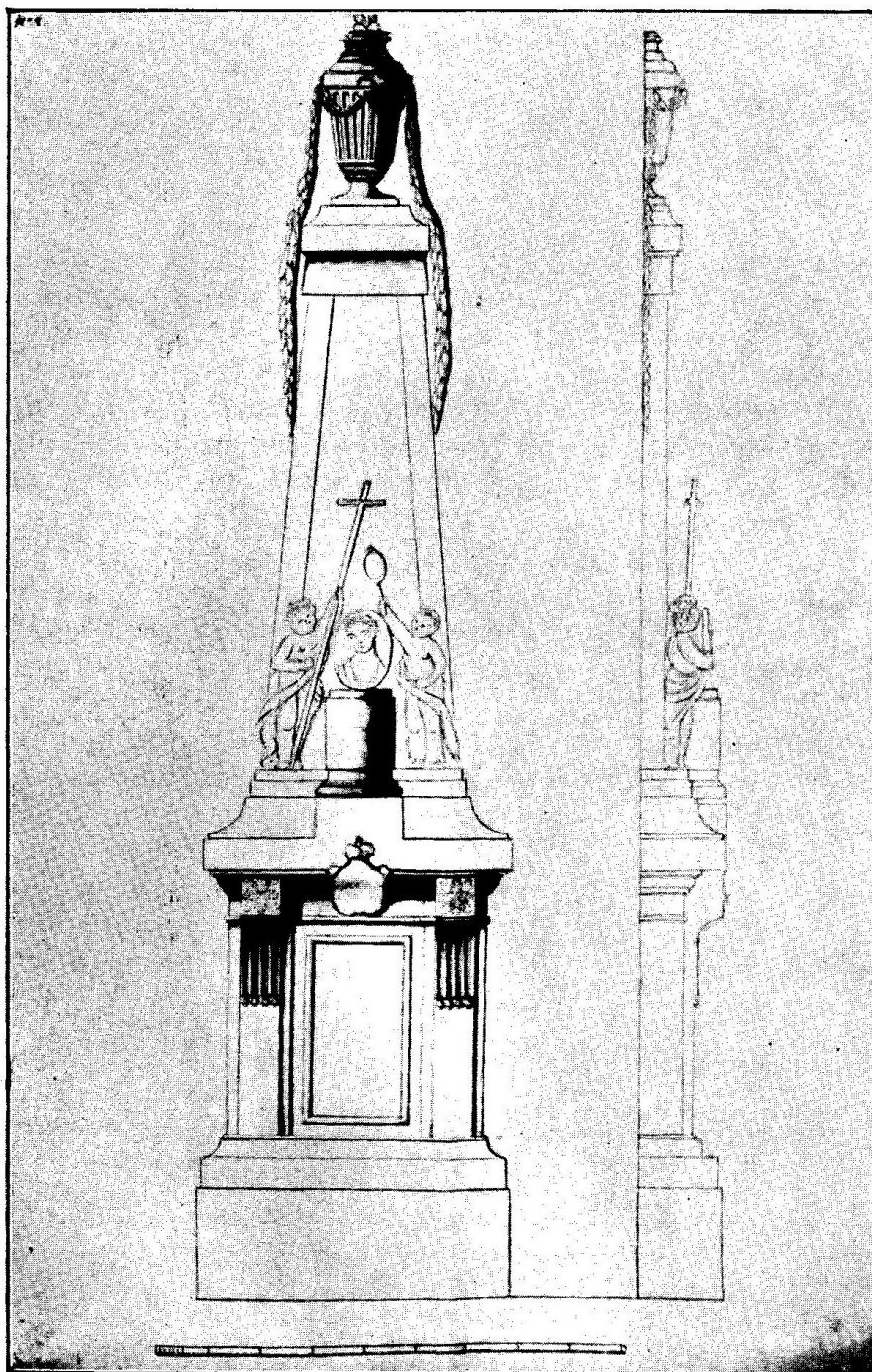
OBERKIRCH, Baronne d'. *Mémoires*. Édit. de Bruxelles, 1854. T. I, p. 168-169. 25 mai 1782, p. 195, 1^{er} juin. (Clauss, J. M.-B. *Das Münster als Begräbnis....*, — *Strassb. M.-Blatt*. II, 1905. III. 1906.

² GRANDIDIER. *Essais*. p. 369. T. II, p. 195, 22 février 1786.

³ GRANDIDIER. *Essais*. 1868. Livre IV, tombeau N° XI, p. 6 et 7.

⁴ Archives municipales. Fonds du Prêtre Royal. AA 2482. Pièces relatives au mausolée de Hesse.

⁵ Archives municipales. Fonds du Prêtre Royal. AA 2567. Pièces relatives aux contestations entre la corporation des maçons et Pertois.



105. Pertois. Projet du Monument de la comtesse Marie-Sophie de Hesse-Rheinfels-Rothembourg. Archives de la Ville de Strasbourg. AA 2567.

deux enfants, l'un appuyé sur une croix dont la branche verticale est très longue, l'autre brandissant le miroir de la vérité; entre les enfants, un autel cylindrique sur lequel est posé un médaillon ovale où le portrait de la princesse serait sculpté; derrière le groupe, s'élève l'obélisque que deux guirlandes de laurier entourent dans le haut et que couronne une urne ou un brûle-parfum, de forme analogue à celle de l'urne du monument Schœpflin dans l'église Saint-Thomas.

La conception du monument fait honneur à Pertois. Nous ne voulons pas retracer la carrière de ce maître-serrurier qui devint sculpteur; citons seulement quelques phrases d'une supplique qu'il adressa en 1776 au Préteur Royal et à la Chambre des XV¹, disant que « ne s'étant jamais occupé du détail des petits ouvrages de son état, il n'avait entrepris et exécuté que des monuments en grand, mais comme ces sortes d'ouvrage ne sont que momentanés et qu'il ose se flatter de s'être appliqué avec succès à l'ornement et à la décoration, il a pris le party de s'adonner à la marbrerie, qui ne consiste pas seulement à travailler et façonner le marbre, mais à l'unir au bronze et à y adapter les ornements et attributs... Ce n'est point par protection, par ruse et par cabale que le Sr Pertois est parvenu à gagner la confiance et l'estime des personnes du premier état... il a pour objet d'honorer sa Patrie par des monuments de goût et qui seraient exécutés ailleurs, il se propose d'établir un nouveau genre de commerce et d'industrie inconnu jusqu'à présent et de mettre en réputation les carrières de marbre nouvellement découvertes dans sa Province, en s'occupant à les rendre propres à toutes sortes d'ornements, il se croira bien dédommagé de ses peines, de ses soins et de ses veilles, s'il peut démontrer qu'il est parvenu par un travail assidu, par une application opiniâtre et suivie à acquérir pendant dix-huit à vingt ans de voyages, des connaissances au-dessus de son état primitif...² » La supplique de Pertois

¹ M. HANS HAUG donnera une biographie de Pertois dans le volume à paraître prochainement : *La ferronnerie strasbourgeoise* (A. & F. Kahn, éditeurs, Strasbourg).

Parmi les « monuments en grand » il faut citer cette grille du chœur de la Cathédrale dont Pertois reçut la commande en 1763 et dont il avait commencé l'exécution. Mais le modèle en fut présenté à l'architecte Blondel quand il séjourna à Strasbourg en 1765. Il le « changea entièrement »; le changement fut approuvé par le Grand Chapitre et Pertois eut « ordre de faire et finir le grillage en conséquence du devis et modèle donné par ledit Sr Blondel ». Le devis primitif atteignait 10.000 ₣, l'ouvrage achevé, fut estimé par Imlin et Guérin, et payé 22.600 ₣. (Archives départementales du Bas-Rhin. Fonds du Grand Chapitre, Comptes de 1767. G. 3190. Voir aussi les protocoles des années 1766 et 1767.)

Pertois nous donne une précieuse liste des ouvrages qui sont entreprise en 1776. « L'építaphe de Mr Schöpfling, celui de princesse de Hesse-Rothembourg, celui de la Princesse de Salm-Salm, des Cheminées de marbre ornées de bronze pour Mr le général Baron de Wurmser et un autel pour le chœur de l'abbaye princière d'Andlau, dont la majeure partie de ses ornements devait s'exécuter à Paris ou ailleurs. Cet événement n'aurait assurément pas fait honneur à la Ville. » Supplique de Pertois. AA 2567.

² AA 2567. Supplique de Pertois. Lettre de Widt du 13 juin 1776.

trouve son explication dans un conflit avec la maîtrise des maçons, conflit qui retarda l'exécution de ses travaux et qui est un de ces incidents si fréquents avant la Révolution entre les corporations et les travailleurs libres.

Pertois demeurait dans une maison du Chapitre, rue Brûlée ; avec l'agrément du Chapitre et « pour remplir plus complètement son objet, il a cru qu'il pouvait sans difficulté faire construire un atelier consistant en une simple cloison en charpente et en briques pour y travailler le marbre et le bronze » ; il y employa des maçons et des charpentiers de la ville ; mais pour ses travaux il avait fait venir « de l'étranger », « à grands frais » des garçons maçons qu'il payait de 36 à 40 sous (alors que les ouvriers des maîtres maçons de la ville travaillaient à raison de 20 sous), et qui n'étaient avoués d'aucun maître de Strasbourg. Pertois commit le crime d'employer ses garçons à la construction de l'atelier : ces étrangers prenaient la place des ouvriers strasbourgeois. La tribu des maçons intervient ; Pertois, « assigné pour comparoir devant le Gericht de la tribu » est condamné à une amende de 12 fl et Pertois dit que « si la besogne qu'il a cru faire pour lui personnellement n'est pas conforme aux règles et statuts de la tribu, il se soumet à supporter cette amende ». Mais il ajoute qu'« il ne peut se résoudre à payer une autre amende de 12 fl » : assigné une seconde fois devant la tribu, il n'avait pas voulu rester devant le tribunal parce qu'un de ses membres l'avait qualifié de drôle. Le sergent de la Chambre des XV était venu à la réquisition de la maîtrise chez Pertois faire une saisie au profit de la tribu ; Pertois n'avait pas voulu rester pendant qu'on dressait le procès-verbal ni répondre des objets saisis, de sorte que le sergent « n'avait pu faire autrement » que de les emporter. Le sergent emportait des outils nécessaires aux ouvrages du marbre et étrangers à la maçonnerie et même du marbre destiné aux cheminées de Wurmser. Pour comble de malheur, la tribu décidait que les ouvriers de Pertois devaient le quitter, d'où le dilemme : ou bien perdre les ouvriers et ne plus travailler, ou bien résister, mais pour les ouvriers, la perspective de « se voir conduits par les gardes de l'aumône hors de la ville et être marqués dans le tableau noir et diffamés de façon à n'oser plus travailler dans aucune ville d'Alsace ». D'après Pertois, les ouvriers durent en effet « quitter son atelier et abandonner la ville ».

L'embarras de Pertois était grand : la tribu liguée contre lui, du marbre et des outils saisis, les ouvriers qui s'en vont, que faire ? comment achever les travaux ? Quand on travaille pour des personnes du premier rang, comment ne pas recourir à elles dans le péril ? D'après deux lettres, l'une de M. d'Oberkirch, l'autre de Widt, secrétaire de la Chambre des XV, Pertois fit accroire qu'on voulait l'empêcher de finir le mausolée. En tout cas, il obtint l'appui de Wurmser qui demanda au Préteur, d'« adoucir un événement fâcheux » et d'« être favorable à Pertois », et de Chrétien de Hesse qui écrivit au Préteur :

« il serait bien désagréable pour moi et pour ma famille si les entraves que les autres ouvriers prétendent mettre à l'habileté de Pertois devaient empêcher ou retarder l'exécution du mausolée », et il demande que l'artiste ne soit plus contrarié, ni gêné. De plus Pertois écrit au Préteur¹ : Tout s'arrange, « comme on n'a trouvé dans aucun des statuts et registres de la tribu qu'il y eût jamais été question de la marbrerie, on fit entendre (à Pertois) qu'il pourrait continuer à travailler le marbre », et quand M. d'Oberkirch vient le 12 juillet faire une enquête chez Pertois, il constate que plusieurs ouvriers travaillent au mausolée. D'autre part, les XV ordonnent le 13 juillet la restitution des marbres et outils, et autorisent Pertois à continuer ses travaux ; ils décident, l'année suivante le 23 septembre, que « n'ayant point de marbrier à Strasbourg, la marbrerie y serait regardée comme un art libre, qu'en conséquence le sieur Pertois serait autorisé à travailler dans ce genre, bien entendu que les marbres qu'il aurait préparés ne pourraient être scellés en maçonnerie que par un maître maçon² ». Pertois et la tribu vivent maintenant en bon accord.

Quand il s'agit de mettre le monument en place, un nouveau conflit éclate entre la puissante famille de la princesse, soutenue par un ministre, et l'Œuvre Notre-Dame soutenue par la ville et le préteur ; non sans difficulté, l'Œuvre parvient à empêcher la famille de faire placer le mausolée contre le premier pilier de la nef ; il n'est pas sans intérêt de faire l'exposé des événements et surtout des arguments de l'Œuvre.

Il eût fallu, bien entendu, mettre l'Œuvre au courant du projet d'emplacement ; personne n'y pensa. En février 1777³, Pertois, qui devait achever les travaux à cette époque, prend les dimensions du pilier et se dispose à placer contre lui, le mausolée prêt à être monté. « Le receveur... fit effacer le crayonnement de Pertois et deffendit de laisser travailler dans l'église aucun ouvrier étranger ». Pertois pense alors à s'adresser à l'Œuvre et montre à l'un des directeurs, M. de Neuenstein, les ordres qu'il a reçus du landgrave. Mais déjà Goetz, l'architecte de la Cathédrale, « informé de l'entreprise », avait rendu compte au receveur « des raisons qu'il croit avoir de s'opposer à l'addossement de ce mausolée contre le pilier⁴ » et ces raisons, le receveur Daudet les avait reproduites dans un mémoire qu'il avait adressé

¹ AA 2567. Widt : La saisie n'a pas été faite pour « l'interrompre, ni pour empêcher qu'il achève son entreprise pour le mausolée..., ainsi qu'il a voulu me le faire accroire. Lettre d'Oberkirch du 13 juin « Jay appris que la saisie n'est nullement relative au mausolée... », Supplique de Pertois. Lettres de Wurmser et de Chrétien de Hesse, du 12 juin.

² AA 2065. Nouvelle supplique de Pertois.

³ AA 2482. Rapport de Daudet, receveur de l'Œuvre Notre-Dame (30 août 1777), fait sur la demande du Préteur et remis au Préteur.

⁴ AA 2482. Mémoire de la ville de Strasbourg au prince de Montbarey.

aux directeurs de l'Œuvre ; elles vont reparaître dans une série de mémoires de Daudet, des directeurs, de la Ville destinés aux directeurs, au Préteur, à la famille de Hesse-Rheinfels, au Prince de Montbarey.

L'Œuvre Notre-Dame s'oppose à l'emplacement projeté pour des raisons matérielles, des raisons de convenance et d'usage et des raisons d'esthétique.

1^o Raisons matérielles. « Le mausolée est une masse assez considérable en marbre et en bronze de 26 pieds de haut, 7 de large et 3 d'épaisseur. Les marbres ne sont pas en simple revêtement, mais forment des blocs massifs très gros, de sorte qu'avec les figures en bronze, le poids peut bien aller au delà de 35 milliers ». Or, les fondations du pilier dépassent en surface la base du pilier et seraient incapables de supporter une telle surcharge. D'autre part, l'incendie de 1759 a fait « tomber la partie de la voûte au-dessus de ce pilier et de son correspondant, l'un et l'autre doivent avoir été ébranlés de cette chute, outre cela le plomb fondu ayant coulé dans les rainures et sillons du pilier et du commencement du ceintre de l'arc, où on en a encore trouvé des masses, il est à craindre que les pierres n'en aient été calcinées ou affaiblies. Dans cet état, le pilier qui est en faisceau de petites colonnes et auquel il faudrait donner de nouvelles secousses par plus de 80 entailles pour enclaver les ferrements du mausolée, serait réellement en danger... ».

2^o Raisons de convenance et d'usage. La partie de l'église où l'on veut placer le mausolée est la plus proche du Chœur, celle qui est immédiatement devant et par conséquent celle qu'il convient le plus de laisser libre et dégagée pour le peuple qui s'y porte toujours le plus... elle est voisine de la Chapelle où il se dit le plus de messes basses... elle est le grand passage pour traverser l'église d'une des principales portes à l'autre, pour passer d'une chapelle à l'autre. De là vient que cette partie est les dimanches tellement embarrassée qu'on a de la peine à percer. Le mausolée l'embarrasserait d'autant plus qu'il faudrait bientôt en venir à l'entourer d'une grille pour le préserver des endommagements de la foule qui quelquefois monterait dessus le socle pour mieux voir dans le Chœur. « D'ailleurs le mausolée serait caché par les tapisseries qui couvrent les piliers de la nef les jours de fête et risquerait aussi d'être endommagé par les fréquentes manœuvres du tapissier et de ses aides qui ne prêtent point toujours toute l'attention qui serait à désirer en guidant leurs grandes échelles. » Enfin, « l'on ne saurait rien poser contre ce pilier parce que les prolongements qu'on est dans le cas de faire au Chœur dans certaines solennités, comme il s'est fait des catafalques, vont jusque-là... »¹

3^o Raisons d'esthétique. Il faut partir du principe suivant : « La nef de la Cathédrale doit rester « entièrement dégagée dans toutes ses parties ». C'est « une beauté essentielle dans cette espèce d'architecture ou d'édifice ». « Il est de la beauté des églises, surtout des nefs » d'être le plus dégagées qu'il est possible et que les colonnes et piliers de cette partie principale soient bien isolés afin que rien n'interrompe la vue du chœur qui dans la Cathédrale... est entièrement découvert ». L'Œuvre Notre-Dame s'est proposé et a suivi « un plan de dégagement et de symétrie » ; elle a ôté tout récemment le vieux puits du bas-côté droit, les armes qui étaient accrochées aux piliers et « si la chaire de cette église n'était pas si belle, on préférerait d'avoir comme à Notre-Dame à Paris, une chaire portative ». L'application des théories artistiques est malaisée : plus entreprenante, l'Œuvre Notre-Dame eût écarté la chaire de Geiler, et des principes esthétiques voudront, au siècle suivant, la démolition des décorations du chœur du XVIII^e siècle et la réfection du Chœur dans son « état primitif ». La « beauté d'une nef entièrement dégagée » empêche donc de placer le mausolée contre le premier pilier. Mais la raison de symétrie s'y oppose aussi : « Le mausolée serait unique dans la nef et n'étant point secondé par

¹ AA 2482. Mémoire de Strasbourg, mémoire des directeurs, lettre des directeurs au Préteur du 21 juin 1778.

un monument placé vis-à-vis de lui ferait un très mauvais effet ». « Le monument quelle que fût sa beauté, serait jugé une difformité » et, enfin, comme tout le monde voudrait avoir son monument dans la nef, dans peu « la Cathédrale ressemblerait à un caveau... »¹.

L'Œuvre Notre-Dame s'oppose donc à l'emplacement projeté, mais sa bonne volonté est grande. Les directeurs déclarent « qu'ils verraient avec plaisir le monument dans la Cathédrale ». D'autres emplacements sont proposés à plusieurs reprises : près de la Chapelle des Jésuites, ou de la Chapelle Ste-Catherine, vis-à-vis de l'autel du St-Esprit et du portail roman, près de la porte St-Laurent ; et surtout vis-à-vis de l'horloge. « Cette dernière place serait la plus convenable à tous égards ; le mausolée y apparaîtrait dans toute sa beauté par la clarté de cet endroit où il y a d'ailleurs toujours un concours de monde et surtout d'étrangers que la curiosité de voir l'horloge y attire ; il serait adossé et appuyé à un mur en état de le soutenir, il n'y aurait aucun inconvénient pour le pilier, la symétrie ne serait point dérangée, et tout resterait dans l'ordre prescrit ». Remarquons, comme un fait digne d'intérêt, que l'Œuvre Notre-Dame, et la Ville à sa suite parlent à plusieurs reprises de recourir à l'Académie d'Architecture de Paris². L'Académie avait eu à s'occuper des réparations de la Cathédrale en 1760 et 1761 et Samuel Werner, l'architecte de la Ville avait été si satisfait de ses interventions qu'il conseilla à l'architecte Neumann de Mayence de présenter à l'Académie de Paris son projet de reconstruction de la flèche de la Cathédrale de Mayence. En 1769 et 1761, le Gouvernement avait déterminé les consultations de l'Académie ; en 1777 et en 1778, c'est la Ville même qui sollicite son intervention ; elle désire son arbitrage ; elle se sent si sûre de la justice de sa cause et si confiante dans la science de l'Académie qu'elle veut porter devant elle la question du mausolée et l'insistance avec laquelle elle demande son arbitrage semble avoir été une des raisons qui déterminèrent la famille de Hesse à renoncer à son projet ; il nous reste à exposer les péripéties du conflit entre la Ville et la famille de Hesse.

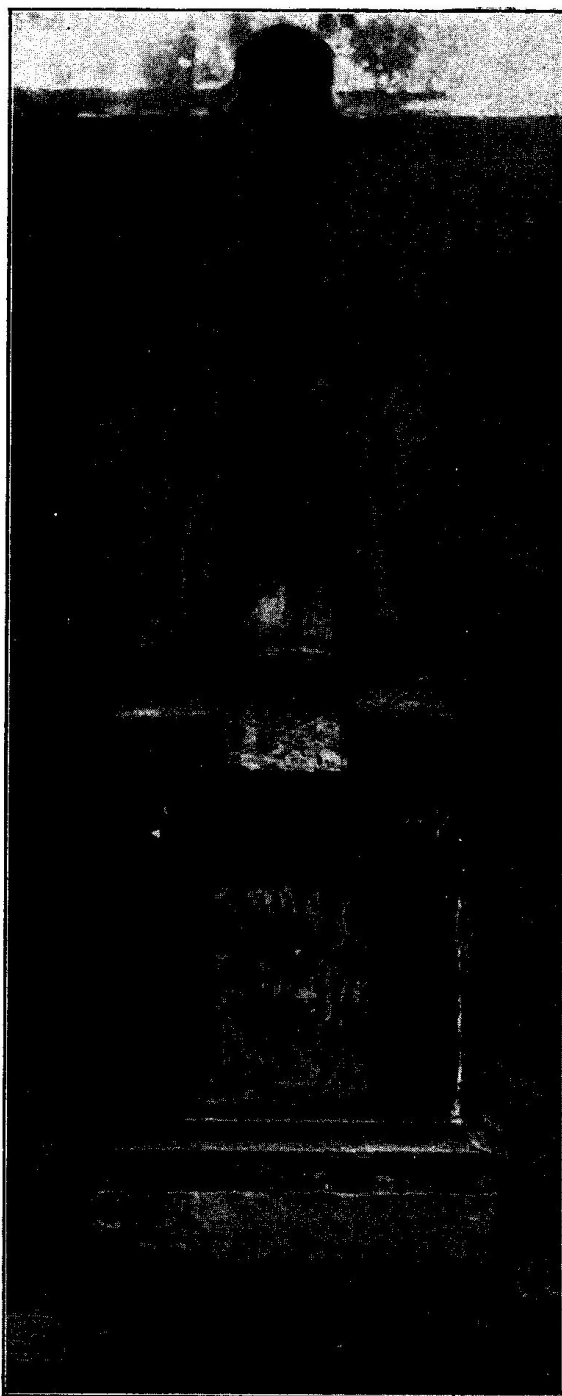
Nous avons laissé Pertois demander à l'Œuvre l'autorisation de placer le mausolée contre le premier pilier ; la réponse est négative. Un mémoire

¹ Mémoire de Daudet au Préteur.

² G. Delahache, La « mitre » de la Cathédrale de Strasbourg. Projets de reconstruction consécutifs à l'incendie de 1759. Actes du Congrès de l'histoire de l'art. Paris, 1921. T. , p. 214-218. R. Réau, L'art Français sur le Rhin. Paris, 1922.

Si le prince de Montbarey juge douteuse la conduite des directeurs de l'Œuvre, on lui demande s'il juge à propos « de faire remettre le mémoire et les plans à l'Académie Royale d'Architecture, son avis achèverait de légitimer notre respectueuse résistance ou notre soumission aux demandes qui nous ont été faites . . . Si toutes les raisons détaillées dans ce mémoire ne paraissaient assez démontrées soit par leur seule énonciation, soit par la simple disposition des plans . . . les magistrats de la ville de Strasbourg se soumettraient et supplieraient même qu'on voulût bien communiquer ce mémoire et les plans à l'Académie Royale d'Architecture pour passer par l'avis également impartial et judicieux de cette célèbre compagnie ».

est remis par l'Œuvre au Préteur et au gouverneur du chanoine, le « commissionnaire ». L'abbé Collignon aurait, paraît-il, expliqué au landgrave que l'Œuvre avait refusé par mauvaise volonté. Le landgrave écrivit à la Ville, le 8 mars, puis vers Pâques, à M. de Neuenstein, un des directeurs de l'Œuvre ; sur sa demande l'architecte de l'Œuvre, Goetz, « fit alors dresser le plan des fondations qui fut remis au landgrave et au préteur »¹. Il semble qu'à la même époque et sans en avertir la Ville, le landgrave ait procédé à une sorte de contre-enquête, faisant examiner par des « experts » l'état du pilier. Dès ce moment « l'entrepreneur avait reconnu que son ouvrage serait placé plus convenablement et mieux éclairé dans les autres places dont on lui laissait le choix »². Mais les Hesse tenaient au premier pilier, leur mystérieuse enquête renforçait leur obstination ; la duchesse de Bourbon intervint et après plusieurs mois de silence, la Ville reçut une lettre, datée du 25 août, du prince de Montbarey, ministre de la guerre et chargé des affaires d'Alsace, lettre qui était un peu inquiétante. « Un procès-verbal de visite d'experts que j'ai sous les yeux me prouve que vous avez pris l'alarme sans sujet et que, bien loin que ce monument nuise au pillier, il peut contribuer à sa solidité par l'aposition qu'il doit avoir. Il est possible que vous ayez été trompés



106. Le Monument placé dans la cour du Grand Séminaire. Etat actuel.

¹ AA 2482. Daudet au Préteur. 30 août 1777. — ² XIII. 6 septembre 1777.

là-dessus par des rapports peu fidèles et dictés probablement par des motifs d'intérêt ou de jalousie » autrement, comment concilier « votre procédé actuel... avec les égards que vous aviez témoignés d'abord comme vous le deviez pour la demande du landgrave? » « aussi n'ai-je pas voulu pour cette raison, parler au Roi de la chose, persuadé que je suis que vous vous empresserez à faire cesser de vous-mêmes la cause des obstacles que ce prince éprouve et à laquelle vous seriez certainement fâché qu'on donnât une interprétation défavorable »¹. La sermonce et les menaces auraient pu engager la Ville à céder : elle résista. Dans la séance des XIII, du 6 septembre 1777, où la lettre fut lue et discutée, un mémoire des directeurs avait été présenté qui affirmait la nécessité de ne pas céder et qui demandait l'arbitrage de l'Académie ; la Ville fit faire un mémoire très soigné qui exposait les objections que nous connaissons déjà à l'emplacement proposé et qui indiquait d'autres emplacements. Le mémoire fut envoyé au prince de Montbarey et l'on n'entendit plus parler de rien pendant quelques mois.

Le principe de l'intégrité de la nef a été maintenu en 1777. En 1778, le Prêtreur s'emploie à la tâche délicate de détacher petit à petit la famille de Hesse de son projet. Faisant un séjour à Paris, le Prêtreur essaya de fléchir la duchesse de Bourbon : elle lui avait proposé un rendez-vous, espérant le déterminer à céder ; il vint pour la détourner du projet « mais, tout ce que j'ai pu lui dire n'a pas pu avoir le bon effet que j'en espérais. » Le Prêtreur conçoit alors un projet qui permettrait de mettre tout le monde d'accord : il est impossible de mettre le monument contre le premier pilier ; le landgrave veut que le mausolée soit bien en vue dans la nef ; ne pourrait-on contenter les Hesse en mettant le mausolée dans la nef, contre le pilier qui fait face à la chaire ? Le Prêtreur fait part de son projet à la Ville et à l'Œuvre. Le directeur de Neuenstein fut séduit : « cela fera symétrie... en tout cela, il n'y a que l'architecte qui craint que le poit du mosolé nuise à la voûte. »²

Mais les XIII³ persistèrent « dans leur premier sentiment » et, pour le montrer nettement, ils envoyèrent au Prêtreur copie du mémoire adressé au prince de Montbarey en 1777. Ils l'avertirent aussi que leur cause avait recruté

¹ « Ils s'étaient flattés que M^r le landgrave, informé du résultat des visites et conférences réitérées tenues à ce sujet n'insisterait plus sur une demande... ». Lettre qui accompagne le mémoire et qui a été adoptée par les XIII, le 6 septembre, sur la proposition de l'avocat-général Hold. Registre des XIII. Mémoire consultatif de l'Œuvre, p. 418-434. Lettre et mémoire de la ville, p. 442-456. Lettre de Montbarey, du 25 août. AA 2482. Les directeurs répondent : « Nous n'avons jamais donné un assentiment à ce que le monument fût élevé dans la place en question ».

² Lettre du Prêtreur à M^r de Neuenstein du 10 mai. Billet de la duchesse de Bourbon « à M^r d'Autigny à Paris. AA 2482. Séance des XIII, du 16 mai 1778. Le Prêtreur prie Neuenstein d'en conférer de l'affaire avec ses collègues et de répondre vite. « Vous ne pourriez me procurer assez promptement la réponse que j'attends ». Réponse de Neuenstein le 20 mai.

³ Conseil des XIII. 21 mai 1778.

un partisan précieux : le prince Louis de Rohan, l'évêque coadjuteur. Il aurait empêché, après la lettre de Montbarey, que le mausolée fût mis contre le premier pilier, de « fréquentes conférences » avaient été tenues avec lui et on avait obtenu du prince son opposition au projet. « En prenant inspection » du local, il avait goûté les raisons des directeurs et avait fait de lui-même la remarque que puisque des évêques défunts, un landgrave de Bourgogne, un Lichtenberg, un prince de Bade etc. se trouvaient dans les chapelles collatérales, « de pareilles places pouvaient suffire aux sépultures et monuments les plus distingués ». Enfin « comme nous avons cru devoir en appeler au besoin à l'Académie royale d'Architecture elle-même pour nous légitimer, en cas que la Cathédrale dût absolument souffrir une autre espèce d'ornement hors de place, nous ne croyons pas pouvoir passer outre ¹ ».

Puisque la Ville repousse tout compromis, le Préteur renonce à son projet ; il avertit la duchesse de l'intransigeance de la Ville ; il insiste sur la proposition de l'arbitrage de l'Académie, « je vous supplie de vouloir bien me faire connaître (à Strasbourg, où le Préteur va rentrer) si vous acceptez cet arbitrage. J'enverrai à mon arrivée tous les plans pour mettre l'Académie en état de se prononcer. Je prévois qu'il n'y a qu'un avis favorable de la part de cette compagnie qui puisse faire cesser les difficultés de la part du magistrat ² ». La proposition d'arbitrage fit sans doute réfléchir la duchesse ; elle cessa de s'occuper du mausolée, se résignant à un autre emplacement que celui qu'elle avait d'abord voulu.

Il faut maintenant que les autres membres de la famille de Hesse renoncent au projet. Rentrant à Strasbourg en passant par Metz, le Préteur y rencontre Charles de Hesse et a le bonheur de le convertir à la thèse de la Ville et même de le décider à intervenir auprès de son père. A peine arrivé à Strasbourg, il fait part aux XIII de ce succès et il écrit au Prince : « Mon Prince, mon premier soin à mon arrivée a été de m'occuper d'un objet auquel vous vous intéressez », il lui envoie un mémoire des directeurs de l'Œuvre que les XIII ont approuvé avec cette réserve que si le mémoire n'a pas d'effet, il faudra s'en remettre à une décision de l'Académie ³. Mais la Ville n'eut pas besoin

¹ De Neuenstein au Préteur, le 20 mai. « Il y a encore une autre observation qui est que pendant le séjour du Prince Louis en cette ville, nous avons eu de fréquentes conférences au sujet de ce mausolée et j'ai obtenu de lui qu'il ne serait pas dans la nef... vous vous souviendrez encore de la lettre assés sèche que nous a écrit à ce sujet M^r le prince de Montbarey, qui voulait que le mausolée soit contre le premier pilier et c'est cela que M^r le Prince Louis a empêché... ». Conseil des XIII. Séance du 21 mai. 1778. Lettre au Préteur du 23 mai.

² Conseil des XIII. 18 juillet 1778. Discours du Préteur. Après réception de la lettre du 23 mai, il cherche à voir la duchesse, mais « elle était déjà partie à la campagne », il lui écrit une lettre le 6 juin 1778. (AA 2482 et XIII. 18 juillet 1778, p. 293.)

³ XIII. 18 juillet 1778. Lettre et mémoire au Prince. AA 2482. Mémoire au Prince. « Ce que le landgrave désirait a des inconvénients insurmontables et ce qu'on propose ne peut en avoir aucun et remplit ses vues aussi complètement qu'il est possible ».

d'en venir à cette extrémité ; le landgrave cédait. L'abbé Collignon autorisait Pertois à faire placer le monument vis-à-vis de l'horloge et le prince Charles de Hesse annonçait avec plaisir au Préteur que les difficultés avaient disparu.

La Ville et l'Œuvre ont triomphé ; le projet d'emplacement n'a pas été exécuté. Mais l'histoire du mausolée n'est pas encore finie. « Prêt à être monté depuis 1777 », « il fut dressé au mois d'août 1781 dans la Chapelle Ste-Catherine » et non vis-à-vis de l'horloge. Mais durant la Révolution « on fit disparaître de la Chapelle de Ste-Catherine le beau mausolée de la landgrave » qui échoua dans la cour du Séminaire. Quand on examine de près cette œuvre de Pertois, dont l'exécution et l'emplacement ont causé tant de difficultés, on s'aperçoit que les détails architecturaux sont moins effrités qu'à peine ébauchés ; le monument semble ne pas être sorti de sa gangue ; il aurait en effet été dressé sans être terminé ; « il n'était pas entièrement achevé, nous dit Herrmann, l'entrepreneur ayant essuyé des retards dans le paiement ». Nous ignorons si vraiment la duchesse de Bouillon, le « Prince Marat » et leur famille furent trop pauvres pour s'acquitter envers Pertois ¹.

¹ GRANDIDIER. *Essais...* supplément et appendice, p. 7 et 28.

HERRMANN. *Notices sur la ville de Strasbourg*. T. I, p. 385. AA 2482. Lettre de Charles de Hesse, au Préteur de Metz, le 6 août 1778. Conseil des XIII. 3 août 1778. Lettre de l'abbé Collignon à « M. Bertois, artiste renommé, rue Brûlée à Strasbourg ». « Comme l'on ne finit rien dans l'histoire de ce mausolée. S. A. S. Mgr le landgrave fatigué de tous ces délais prend enfin son parti et est décidé à le faire mettre dans une autre place ; c'est toujours dans la même église où la défunte Princesse a été inhumée, pourvu que le monument soit en vue et dans un lieu bien éclairé, n'importe dans quel endroit ; il me semble que de toutes les places proposées, celle du mur en face de l'horloge à droite en sortant par la porte de l'Evêché est la meilleure ; en conséquence, M^r, avertissez le Magistrat et faites vos dispositions pour poser l'ouvrage. Quelle préparation particulière faut-il dans cet endroit et combien de temps employerez-vous à poser l'ouvrage ? écrivez-moi, je vous prie, là-dessus, je serai à Strasbourg, je recevrai l'ouvrage achevé et terminerai avec vous ».